

## RÈGLEMENT

9327

## BY-LAW

Règlement permettant d'occuper le domaine public avec un café-terrasse proposé en façade du bâtiment portant le numéro 1212, avenue McGill College à Montréal.

By-law allowing the occupancy of the public domain with a proposed terrace café on the facade of the building bearing number 1212 McGill College Avenue, in Montréal.

À la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 26 janvier 1993,

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal, held on January 26, 1993,

le Conseil décrète :

the Conseil ordained:

1. Il est permis d'occuper le domaine public avec un café-terrasse proposé en façade du bâtiment portant le numéro 1212, avenue McGill College à Montréal; le tout tel que montré sur le plan annexé à la description technique portant le numéro de minute 3892, préparé par Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre, le 30 juin 1992.

1. Permission is granted to occupy the public domain with a proposed terrace café on the facade of the building bearing number 1212 McGill College Avenue, in Montréal; the whole as shown on the plan annexed to the technical description bearing minute number 3892, prepared by Daniel Lacroix, land surveyor, on June 30, 1992.

2. Cette permission est accordée selon les conditions et pour le loyer décrits au projet d'acte notarié annexé au présent règlement. (\*)

2. This permission is granted subject to the conditions and for the rent described in the draft notarized deed annexed to this by-law. (\*)

3. Ce projet d'acte est approuvé et le Secrétaire général de la Ville est autorisé à le signer.

3. That draft deed is approved and the Secrétaire général de la Ville is authorized to sign it.

(\*) Voir dossier 92 0048610

(\*) See dossier 92 0048610

LE GREFFIER DE LA VILLE

Dion Rabeige

LE MAIRE

Lau Tao

9327/2

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je certifie sous mon serment d'office que le règlement 9327 ci-dessus, a été promulgué par l'avis public paru dans le journal LE DEVOIR, le 30 janvier 1993 et affiché à l'hôtel de ville, le 30 janvier 1993.

Montréal, le 2 février 1993

**LE GREFFIER DE LA VILLE**

Ren Raberge